

Province de Québec
MRC de Charlevoix
Municipalité de Saint-Urbain

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 2 avril 2007, à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M^{me} Claudette Simard (pro-maire);
M. Donald Lavoie;
M. Léonard Bouchard;
M. Marc-André Larochelle;
M. Urbain Fortin
M. Normand Fortin

ABSENT : M. Simon Bouchard, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Guy Bouchard, directeur général et madame Josée Desmeules, directrice générale adjointe.

Le directeur général ouvre l'assemblée en récitant la prière d'usage.

RÉSOLUTION 2007-04-62
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard et unanimentement résolu,

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil de Ville de Saint-Urbain, tenue le 5 avril 2007 à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-04-63
Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 mars 2007

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin et unanimentement résolu,

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaires du conseil de ville de Saint-Urbain, tenue le lundi 5 mars 2007, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Sûreté du Québec- Monsieur André Harvey

Monsieur Harvey de la Sûreté du Québec présente une étude de circulation réalisée face au 747 route 381 du 21 juin 2006 au 27 juin 2006. Les résultats de l'étude sont présentés aux membres du conseil municipal dont copie est remis à la présente pour en faire partie intégrante.

Avis de motion règlement no.228

Je, soussigné, monsieur Léonard Bouchard, conseiller, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine assemblée publique, le règlement no.228- à savoir un règlement relatif à la marche au ralenti des véhicules sur le territoire de la municipalité de saint-Urbain.

Avis de motion règlement no.230

Je, soussigné, Léonard Bouchard, conseiller, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine assemblée publique, un règlement no.230 pourvoyant à l'amendement du règlement de zonage no.151 dans le but :

- 1- d'ajuster les limites de la zone industrielle IA-1 aux limites de l'autorisation telles que définie dans la décision de la CPTAQ au dossier numéro 343830;
- 2- de définir les usages autorisées dans la zone industrielle et la route 381;
- 3- de modifier les dispositions relatives aux enseignes;
- 4- de modifier les dispositions relatives aux clôtures et aux murs;
- 5- de modifier d'autres dispositions réglementaires.

Je demande une dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement, conformément à la loi, compte tenu qu'une copie du projet de règlement numéro 230 est immédiatement remise aux membres du conseil présents et qu'une copie soit remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance d'adoption dudit règlement.

RÉSOLUTION 2007-04-64

Approbation des comptes pour le mois de mars 2007

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie et unanimement résolu,

QUE le conseil approuve les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité de Saint-Urbain pour le mois de mars 2007, totalisant 149 229,51 \$ tel que les listes annexées et détaillées comme suit :

Liste no.35	01-03-2007	12 602,15 \$
Liste no.36	12-03-2007	29 129,61 \$
Liste no.37	19-03-2007	6 381,90 \$
Liste no.38	27-03-2007	99 282,32 \$
Liste no.39	27-03-2007	1 833,53 \$
Total		149 229,51 \$

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-04-65

Offre de service- Entretien du parterre autour de l'édifice municipal

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard et unanimentement résolu,

QUE le conseil accepte l'offre de service de madame Marie-Marthe Fortin pour l'entretien du parterre autour de l'édifice municipal en 2007 pour un montant de 350 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-04-66

Demande d'un espace pour tourner au Cap-Martin

CONSIDÉRANT qu'une lettre de monsieur Laurent-Guy Bouchard et de monsieur Marc Lavoie ainsi que madame Marie-Marthe Gauthier au sujet d'une demande pour aménager un espace pour tourner au bout du rang Cap-Martin;

CONSIDÉRANT que présentement les camions lourds, les autobus et les camions tournent sur des terrains privés et cela occasionnent des frais et des bris de terrain;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard et unanimentement résolu,

QUE le conseil municipal vérifie la possibilité d'aménager cette espace pour tourner au bout du rang Cap-Martin.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-04-67

Demande de versement d'un acompte pour la réalisation de l'affiche dans le Parc industriel- Monsieur Jean-Michel Simard

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle et unanimentement résolu,

QUE le conseil accepte la demande de monsieur Jean-Michel Simard pour le versement d'un acompte de 9 000 \$ soit 60 % du coût total de 15 000 \$ pour la réalisation de l'affiche pour le parc industriel.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-04-68

Renouvellement de la carte de membre de la chambre de commerce

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin et unanimentement résolu,

QUE le conseil accepte le renouvellement de la carte de membre de la municipalité à la chambre de commerce pour la période du 01-04-2007 au 31-03-2008 au coût de 199,41 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-04-69
Demande de remboursement de taxes

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin et unanimentement résolu,

QUE le conseil accepte et autorise le remboursement des taxes aux propriétaires suivants :

- Michael Racine / Annie Jobin 204,97 \$
- Frédéric Tremblay 435,69 \$
- Robert Lévesque / Annie Lavoie 349,17 \$
- François Gaudreault / Caroline Gaudet 885,80 \$
- Jean-Claude Perreon / Mélita Chouinard 534,57 \$

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-04-70
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 230 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DANS LE BUT D'AJUSTER LA ZONE INDUSTRIELLE AUX LIMITES DE LA ZONE AGRICOLE ET DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS NORMATIVES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Urbain a adopté un règlement numéro 151 intitulé : « Règlement de zonage », que ce règlement est entré en vigueur le 03 décembre 1990 et que ce règlement a fait l'objet d'amendements ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Urbain peut modifier son règlement de zonage ainsi que ses amendements conformément aux articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster les limites de la zone industrielle aux limites de l'autorisation telles que définie dans la décision de la CPTAQ au dossier numéro 343830;

ATTENDU QU'il y a lieu de définir les usages autorisés dans la zone industrielle IA-1;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les dispositions relatives aux écrans tampons entre la zone industrielle et la route 381;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les dispositions relatives aux enseignes;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les dispositions relatives aux clôtures et aux murs;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier d'autres dispositions réglementaires ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Normand Fortin et unanimentement résolu,

QUE le premier projet de règlement numéro 230 intitulé «*Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but d'ajuster la zone industrielle aux limites de la zone agricole et de modifier diverses dispositions normatives*» est adopté ;

QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire telle que le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement 230 soit tenue le 07 mai 2007 à 18h:30, à la salle du Conseil au 917, rue Saint-Édouard à Saint-Urbain;

QUE le directeur-générale de la municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier sur les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QUE le directeur-générale de la municipalité soit et est autorisé par les présentes à en payer les coûts sur les postes budgétaires appropriés;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution ainsi que du premier projet de règlement 230 soient transmis à la MRC de Charlevoix;

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-04-71

Adoption des états financiers au 31 décembre 2006

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin et unanimement résolu,

QUE le conseil approuve le rapport financier au 31-12-2006 soumis par la firme comptable Aubé, Anctil, Pichette et Ass. dégageant un surplus de l'exercice de 10 359 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-04-72

Acceptation de la promesse d'achat présentée par «Distribution Simard Inc.» relativement au lot 303-P (terrain no. 34) du cadastre de la Paroisse de Saint-Urbain, situé dans le parc industriel.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie et unanimement résolu,

D'accepter la promesse d'achat conditionnellement à l'acquisition de l'immeuble présentée par «Distribution Simard Inc. », compagnie légalement constituée ayant son siège social au 884, rue Saint-Édouard, Saint-Urbain, Québec, relativement à un immeuble sans bâtisse dessus construite, d'une superficie approximative de 4 716,8 mètres carrés, situés dans le parc industriel régional de Saint-Urbain, et désigné comme étant une partie des lots 303-P (terrain no.34), tel qu'il est montré au plan (annexe 1) joint pour en faire partie intégrante;

De vendre à «Distribution Simard Inc.» conditionnellement à l'acquisition de l'immeuble, ledit immeuble situé dans le parc industriel régional de saint-Urbain, au prix de 2,69 \$ le mètre carré pour un montant de 12 688,19 \$, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse d'achat dont copie est jointe pour en faire partie intégrante. Le

solde à payer est de 10 150,55 \$ compte tenu d'un acompte de 2 537,64\$ déjà versé;

D'autoriser monsieur le maire et/ou le directeur général à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-04-73

Adoption du projet de lotissement du parc industriel régional de Saint-Urbain

CONSIDÉRANT que le lotissement pour l'ensemble du projet du parc industriel régional de Saint-Urbain n'avait pas été défini par la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir le lotissement des phases futures parce que cela peut avoir un impact sur le lotissement des terrains de la phase I;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de développement industriel ont fait l'analyse du plan de lotissement proposé et recommande au conseil municipal d'approuver le plan de lotissement déposé dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie et unanimement résolu,

QUE le plan de lotissement no.3265 fait par Dave Tremblay, arpenteur, soit approuvé tel que présenté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-04-74

Demande au Ministère de l'environnement

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Marc Audet domicilié au 350 rue Saint-Édouard à Saint-Urbain concernant une demande à la municipalité de réitérer la demande au Ministère de l'environnement concernant les glissements de terrains à l'arrière de sa propriété;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Fortin et unanimement résolu,

QUE le conseil municipal réitère la demande au Ministère de l'environnement concernant les glissements de terrain à l'arrière de la propriété de monsieur Marc Audet au 350, rue Saint-Édouard à Saint-Urbain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-04-75

Appui pour la création d'un fonds au soutien des événements de Charlevoix

CONSIDÉRANT QUE les centres locaux de développement (CLD) des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, l'Association touristique régionale de Charlevoix (ATRC), ainsi que les organisateurs des cinq (5) événements touristiques structurants de notre région mobilisent leurs forces afin de débiter des démarches de recherche de financement pour le

développement et le maintien des évènements à portée nationale de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE ces évènements majeurs tels la Grande Traversée Casino de Charlevoix, Le Grand rendez-vous cycliste de Charlevoix, Rêves d'automne Festival paysages en peinture, Le Challenge Casino et La ChantEauFête de Charlevoix s'unissent afin de solliciter une aide financière pour la création d'un fonds au soutien des évènements de Charlevoix;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle et unanimement résolu,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Urbain appui les démarches de recherche d'un fonds commun d'aide aux évènements de la région qui est un bel exemple d'unification des forces pour le développement de la région.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-04-76

Requête en acquisition judiciaire du droit de propriété acquis par prescription à être présentée à la Ferme Duchesne et Lajoie inc., Raymond Lavoie et Linda Simard et Yvan Lavoie

Attendu que Me Hélène Dufour, notaire a été mandaté pour la préparation et la présentation d'une requête introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété acquis par prescription et relative aux immeubles appartenant pour partie, à Ferme Duchesne et Lajoie Inc., pour partie à Raymond Lavoie et pour une autre partie Yvan Lavoie et Linda Simard; lesdits immeubles ayant été décrits par Dave Tremblay, arpenteur-géomètre et montrés aux plans préparés par ce dernier sous les numéros 3178 et 3264 de ses minutes.

Attendu que la Municipalité de Saint-Urbain sera mis en cause et qu'elle n'entend pas contester telle requête dont elle a obtenu communication du projet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Fortin et unanimement résolu,

QUE la préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la municipalité assume une partie des frais relatifs à la préparation et à la présentation d'une telle requête et qu'une entente soit conclue à cet égard avec Ferme Duchesne et Lajoie Inc. quant aux partages des coûts.

QUE la municipalité de Saint-Urbain renonce au délai de signification de ladite requête et, si besoin est, à tout autre délai prescrit et que, par son représentant ci-après autorisé, elle accuse réception d'une copie timbrée de la requête pour valoir signification et permission de produire.

QUE monsieur Guy Bouchard, directeur général ou monsieur Simon Bouchard, maire soit, et il l'est par le présente, autorisé à signer tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution, à négocier toutes ententes et à faire tous les déclarations jugées utiles ou nécessaires dans ce dossier.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-04-77

Demande du club d'auto-neige Le Sapin d'Or inc.

CONSIDÉRANT la demande du club d'auto-neige Le sapin d'Or inc. pour avoir l'autorisation de traverser le rang Saint-Jérôme pour se rendre à Saint-Urbain;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard et unaniment résolu,

QUE le conseil autorise le club d'auto-neige Le Sapin d'Or inc. à traverser le rang Saint-Jérôme afin de permettre aux motoneigistes de se rendre à Saint-Urbain à condition que les amas de neige laissés lors de l'entretien des pistes soit ramassés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-04-78

Incorporation de la maison des jeunes

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle et unaniment résolu,

QUE le conseil accepte la demande de monsieur Normand Fortin en ce qui concerne l'incorporation de la maison des jeunes de Saint-Urbain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-04-79

Programme «Es-tu un patrimonial?» de la MRC de Charlevoix

CONSIDÉRANT que cette activité consiste à offrir des activités de loisir culturel, axées sur la découverte du patrimoine et destinées à la clientèle âgée de 8 à 12 ans qu'elle soit de Charlevoix ou d'ailleurs;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une belle activité pour sensibiliser nos jeunes au patrimoine et à notre culture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie et unaniment résolu,

QUE le conseil autorise la tenue de cet activité dans les locaux de la municipalité;

QUE le conseil accepte de payer 50 % du coût d'inscription pour chaque enfant de Saint-Urbain inscrit à cette activité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-04-80

Modification du règlement numéro 227 décrétant un emprunt ainsi que des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures du parc industriel de la Municipalité de Saint-Urbain

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1076 du Code municipal, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et que :

- 1- elle n'augmente pas la charge des contribuables, ou
- 2- elle n'augmente la charge des contribuables que par une majoration du taux de l'intérêt ou par la réduction de la période de remboursement.

CONSIDÉRANT QUE la modification ne change pas l'objet de l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la description technique du terrain acquis n'avait pas été annexée au dit règlement lors de son approbation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'article 2 du règlement no.227 afin que la description du terrain acquis soit annexée au règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin et unanimement résolu,

QUE l'article 2 du règlement no.227 soit modifié comme suit :

ARTICLE 2. BUT

Le présent règlement a pour but d'autoriser ce conseil à procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à l'instauration du parc industriel de Saint-Urbain et à décréter l'aménagement ainsi que des travaux d'infrastructures pour permettre l'installation d'industries dans ce parc industriel qui se trouve sur un terrain situé à Saint-Urbain tel que spécifié sur un plan annexé sous la cote Annexe 1 pour en faire partie intégrante et à un projet de lotissement, décrivant le développement et l'aménagement du parc industriel tel que démontré sur un plan, projet de lotissement préparé par Dave Tremblay, arpenteur, déposé en annexe au présent règlement sous la cote Annexe 2.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

- Monsieur Guy Bouchard présente une correspondance de Madame Sylvie Rivard de la Commission scolaire invitant les parents des élèves de l'école Dominique-Savio à venir en grand nombre, le 17 avril à Saint-Urbain, pour voter pour le projet présenté dans le cadre du concours « Des avoirs et des êtres » de la caisse populaire de la Vallée du Gouffre.

RÉSOLUTION 2007-04-81 **LEVER DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin et résolu unanimement,

De lever la session à 20h50.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Je, soussigné, certifié sous mon serment d'office que, pour les dépenses projetées par les résolutions du présent procès-verbal et nécessitant un certificat de disponibilité de crédit en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, la Municipalité de Saint-Urbain dispose de crédits suffisants pour 149 229,51 \$.

Guy Bouchard,
Directeur général